



## **DECISION n°40296 COM/2025 n°08**

### **Fixation de tarifs**

### **Occupations et mises à dispositions du domaine pour tournages**

Le Maire de la Commune de SEIGNOSSE, Pierre PECASTAINGS,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°14-2024 du Conseil municipal du 28 octobre 2024, transmise par voie dématérialisée à la Préfecture de Mont de Marsan le 30 octobre 2024, donnant délégation à M. le Maire, durant la durée de son mandat, et le chargeant, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales, de prendre toute décision concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

**VU** les demandes d'occupations et de mises à dispositions du domaine communal formulées par les sociétés de productions ou audiovisuelles pour les besoins de tournages.

### **DECIDE :**

**Article 1 :** De fixer des tarifs d'occupations et mise à dispositions payables auprès du Service de Gestion Comptable de St Vincent de Tyrosse, receveur de la commune, comme suit :

#### **Stationnement et occupation du domaine public\***

Nombre véhicules / caravanes / tentes / zone restauration / groupes électrogènes	Forfait journalier				
	1 à 5 emprises (> ou = 60m <sup>2</sup> ) **	6 à 10 emprises (entre 61 et 125 m <sup>2</sup> )	11 à 20 emprises (entre 126 et 250 m <sup>2</sup> )	21 à 40 emprises (entre 251 et 500 m <sup>2</sup> )	+40 emprises (<501m <sup>2</sup> )
Place de stationnement dans la rue (places réservées + prise d'arrêtés de stationnement)	50 €	100 €	175 €	400€	1000€

**\*Une majoration de 50% sera appliquée en haute saison, soit du 15 juin au 15 septembre.**

**\*\*Une emprise = une place de parking.**

#### **Forfait équipe de tournage**

Equipe technique	Forfait journalier
Moins de 5 personnes	50 €
De 6 à 30 personnes	90 €
De 30 à 50 personnes	150 €
Plus de 50 personnes	250 €

**Vol de drone :** 200 € par drone

#### **Tarifs pour mises à dispositions**

	Forfait journalier
Salle des mariages	1 000 €
Salle Maurice Ravailhe - 1 <sup>er</sup> étage	900 €
Salle Maurice Ravailhe - mur à gauche	700 €



Salle de réception	800 €
Bunker	500 €
Salle Vidal (RDC+1 <sup>er</sup> étage)	800 €
Poste de secours des maitres-nageurs sauveteurs (tarif par cabane)	500 €
Bâtiment des saisonniers	1 500 €
Eglise	600 €
Cours de tennis	300 €
Salle de danse	700 €
Aire de jeux (tarif pour une aire)	150 €
Halles du Penon	1 000 €
Skate parc	200 €
Cimetière	800 €
Fronton	200 €

**Mobilisation d'agents communaux, frais de dossier** (traitement des demandes d'autorisations, rédactions d'arrêtés municipaux, réservation de l'espace public...) : 100 €

**Forfait annulation/changement de dates de tournage** : 50 €.

Forfait dépassement de dates de tournage : 150 € en sus des tarifications précédemment évoquées.

**Article 2** : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Dax et Mme la Trésorière de St Vincent de Tyrosse, Receveur de la Commune.

Fait à Seignosse, le 05/02/2025

**Le Maire,**

**M. Pierre PECASTAINGS**

Le Maire

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette Décision qui sera affichée ce jour au siège de la Collectivité ;
- informe que la présente Décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

